

### **1/ Le programme Zéro Logement Vacant.**

Ce programme propose :

- la liste des propriétaires de logements vacants référencés par le site en fonction de la durée de vacance,
- des modèles de courriers selon le public de vos communes, les types logements que vous voudriez mobiliser et les arguments à mettre en avant auprès des propriétaires qui vous sembleront les plus pertinents



Au Collet de Dèze, le département et Oc'Teha vont organiser une campagne d'envoi. Il sera intéressant de connaître les retombées de cette opération.

Pour plus d'informations :

<https://zerologementvacant.beta.gouv.fr/>

### **2/ Les jardins partagés :**

Ils sont un facteur d'attractivité et d'amélioration du cadre de vie pour les communes en proposant une solution pour les habitants qui n'ont pas de terrain lié à leur logement. Situés en bourg ou en hameau, ils peuvent être un lieu de sociabilisation.

Ils naissent souvent à l'initiative des citoyens et se formalisent autour d'une association. Des modèles de règlements existent déjà et peuvent inspirer les initiatives locales. Toutefois les collectivités peuvent être à l'origine du projet qui a un potentiel fédérateur indéniable.



Si différentes communes sont intéressées par la création de jardins partagés, un programme mutualisé pourrait être monté à l'échelle de la CC CML pour optimiser les chances d'aboutir.

### 3/ Le PIG en faveur d'un habitat durable, attractif et solidaire :



Ce dispositif pour l'amélioration de l'habitat a été présenté par OC'TEHA en juillet 2023 lors du Conseil Communautaire au Collet de Dèze.

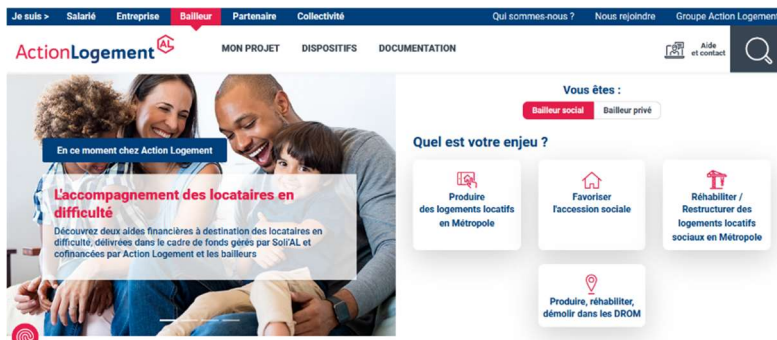
La réussite du programme dépend beaucoup de la communication qui en est faite.

Des affiches ont été envoyées à vos mairies pour l'affichage papier (format PDF) ou sur vos réseaux sociaux (format JPG). Il serait aussi intéressant de diffuser un rappel mensuel pour les permanences, sur Iliwap par exemple, (2ème mardi du mois de 10h à 11h30 pour le Collet de Dèze, 4ème mardi du mois de 10h à 11h30 pour st Etienne Vallée Française, 4ème mercredi du mois de 9h à 11h30 pour Florac et 2ème lundi du mois de 9h30 à 12h pour Villefort).

N'hésitez pas à orienter d'ores et déjà vos habitants sur le dispositif PIG en les encourageant à contacter **OC'TEHA** - 1 rue du Pont Notre Dame 48000 MENDE – 04 66 31 13 33 – [habitat48@octeha.fr/](mailto:habitat48@octeha.fr)

### 4/ La Garantie VISALE (Visa pour le Logement et l'Emploi)

La **garantie VISALE** est une caution locative accordée par Action Logement. Gratuite, elle **garantit le paiement du loyer et des charges locatives au propriétaire** en cas de défaillance de paiement. Elle vise à faciliter la recherche de logement en rassurant les bailleurs pour les locataires de moins de 31 ans sans conditions ou en cas de salaire mensuel inférieur à 1500 euros net.



La garantie peut aussi être mobilisée en cas **d'un bail mobilité** (contrat de location créé en 2018, allant de 1 à 10 mois, signé entre le propriétaire d'un logement meublé et certains locataires : étudiants, salariés en mission temporaire ou en mobilité professionnelle. Peut-être une piste à creuser en parallèle des logements passerelle !

Les communes ont donc un rôle à jouer en incitant les candidats à mobiliser cette garantie, tant pour les candidats à un logement social (sous certaines conditions) que dans le parc privé, pour rassurer les bailleurs et faciliter l'accès au logement de personnes fragiles.

<https://www.actionlogement.fr/la-garantie-visale>